

Compte rendu Conseil Municipal du MONTEIL du 8 décembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni à 18 heures en présence de tous les membres à l'exception de Thierry ARENDS et Rémy BARRY, ayant donné respectivement procuration à Christophe PAL et Isabelle HOSTIN. Corentin CHAMBREY = absent.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 10/11/2020.

Suite à la demande d'autorisation environnementale pour la mise aux normes et l'adaptation de la station de traitement des eaux usées de la CAPEV, située à Chadrac, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet. Toutefois, il demande une étude et un suivi des incidences sur la santé humaine pendant le chantier, un suivi permanent des nuisances sonores et olfactives, pendant le fonctionnement en vue d'adapter et d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble, une étude paysagère sur l'architecture des bâtiments/installations, leur intégration dans le site et un diagnostic sur les conséquences de l'ensablement du lit de la Loire sur le secteur et les mesures envisagées pour l'effacement voire sa réduction.

Si la Loi ALUR a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés d'agglomération, sauf opposition de 25 % des conseils municipaux, représentant au moins 20 % de la population, suite au renouvellement municipal, le conseil municipal a décidé de se prononcer défavorablement sur ce transfert à la CAPEV à compter 01/01/2021

Afin d'ajuster certaines prévisions budgétaires, le conseil a voté les virements de crédits suivants :

- - 1010 € au c/60623 et + 1010 € au c/6531 = budget principal
- - 1 € c/65888 et + 1€ au c/605 = budget annexe lotissement

TARIFS 2021

Pour 2021, Le conseil a décidé de ne pas modifier les tarifs des locations de salles, à l'exception des locations aux associations locales (dont le siège est sur la commune) qui se voient proposer la gratuité pour toute location en weekend pour organiser des manifestations ouvertes au public, selon les disponibilités.

Ensuite, le conseil a également décidé de reconduire les mêmes tarifs qu'en 2020, concernant :

- Les concessions cimetières ☞ 1200 € perpétuelles et 730 € cinquantenaires
- La redevance emplacement local technique ☞ 450 €/an
- L'occupation annuelle du domaine public ☞ 12 €/an
- L'occupation temporaire de l'espace communal autour du local technique ☞ 50 €
- Le déneigement sur la voie communale de St Quintin (coté Chaspinhac) ☞ 20 €/passage
- Il a précisé les tarifs appliqués aux occupations régulières des locaux pour une activité (à l'exception du Club des Aînés car occupation à caractère social = gratuité), en semaine (du lundi au jeudi) soit :
 - Association locale (Petite salle) ☞ 5 €/jour
 - Association locale (grande salle) ☞ 10 €/jour
 - Association hors commune (grande salle) ☞ 20 €/jour

Enfin, suite à la revalorisation des tarifs appliqués par la Commune de Chadrac, fournisseur des repas enfant pour l'école et adulte pour le portage à domicile, le conseil a fixé

- Le prix du repas adulte (livré à domicile) à 9 € à c/du 01/01/2021
- Le prix du repas enfant à 3.75 € pour les familles (la commune prenant en charge 2 €/repas) à c/du 01/03/2021

Le conseil a ensuite décidé d'établir un avenant à la convention de déneigement établi depuis 2015 avec la Commune de Chaspinhac, qui stipule qu'à c/du 01/01/2021 seul le déneigement de la voie communale mitoyenne de St Quintin sera assuré par le service technique de la Commune du Monteil.

D'autre part, le conseil a été saisi d'une demande de déneigement de la voirie du lotissement privé du Clos des Marronniers.

Avant de se positionner, les nouveaux élus ont souhaité faire un point sur l'ensemble du déneigement (plan, priorité, durée, coût, moyens...), sachant que le déneigement des voies publiques est la seule priorité, notamment l'itinéraire du Tudip et que la Commune n'a aucune obligation à déneiger les voies privées, qui plus est, si ses moyens ne le lui permettent pas.

Enfin, le conseil a décidé d'autoriser l'ouverture de crédits qui seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption pour permettre en attendant de payer des factures d'investissement dans la limite de 24000 € (plafonnée au ¼ des crédits ouverts l'année précédente), répartis sur plusieurs articles.

Avant de clore la séance, un point a été fait concernant les affaires et travaux en cours.

- Lotissement « les Jardins de Julie » : les travaux de réparation de la voirie et des réseaux, suite aux orages de juin, ont bien avancé pour l'entreprise EYRAUD et se termineront début 2021 pour l'entreprise BROCC.

- Dans le même secteur, la Commune et le Conseil Départemental sont en négociation pour une reprise du réseau d'eaux pluviales en traversée de la RD 374 pour recalibrer le réseau et améliorer l'écoulement des eaux, notamment lors des gros orages.

- Le recensement de la population qui devait débuter en janvier 2021 est reporté d'une année en raison de la crise sanitaire.

- La Région propose aux communes qui le souhaitent de s'équiper de purificateurs d'air notamment pour les cantines scolaires, lieu de brassage, moyennant une subvention de 80 % sur un montant de dépenses plafonnés à 1800 €. Avant de prendre un engagement, la Commune souhaite prospecter auprès d'entreprises locales afin d'évaluer le coût de fonctionnement restant à charge.

- En raison des congés, le secrétariat de mairie sera fermé du 24 au 31 décembre. En cas d'urgence merci de bien vouloir contacter l' élu de permanence indiqué sur le répondeur téléphonique de la Mairie (0471053940).

En l'absence de cérémonie de vœux compte tenu de la crise sanitaire, Le Maire, les conseillers municipaux et le personnel souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

La séance a été levée à 20 h.

M. le Maire,
Christophe PAL